

ASSOCIATION DES CAVALIERS FRANÇAIS D'ENDURANCE

PROPOSITIONS REGLEMENTS VETERINAIRES

A la demande de Gérard Nicolas voici les propositions que nous lui communiquons. Elles ont été débattues lors de l'AG de l'ACFE mais également sur la course des Stes Maries de la Mer le 1^{er} avril, auprès des cavaliers d'endurance.

1. Contrôle de la Fréquence Cardiaque au Vet Gate :

C'est le point qui revient le plus souvent, la quasi totalité des cavaliers préconise que la prise de la FC soit faite par des commissaires munis de cardio fréquencemètre, à l'entrée des VG, comme cela se pratique un peu partout à l'étranger et donne satisfaction.

Objectif : réduire les 'bouchons' aux entrées des VG et de ce fait favoriser une appréciation plus juste pour chaque cheval.

Argument : Cette prise de la FC n'intervient pas en termes d'appréciation métabolique proprement dite. Il s'agit d'une mesure quantitative qui intervient dans le domaine du chronométrage. Elle ne nécessite donc pas un jugement vétérinaire.

Avantage : Le fait de libérer le vétérinaire de cette tâche, permet de mieux gérer l'utilisation de leurs compétences dans les contrôles vétérinaires.

2. Le Contrôle initial

Beaucoup de cavaliers souhaiteraient que le CI soit plus précis, particulièrement pour les allures.

On souhaiterait notamment que le trotting initial se fasse avec l'ensemble des vétérinaires qui seront appelés à juger au contrôle final et ce pour permettre une appréciation comparative.

3. Protection animale

La mesure de mise au repos est une bonne chose.

Cependant, nous pensons que la procédure peut être aménagée : elle ne devrait pas tenir compte uniquement de l'élimination qui se fait dans le temps de course, mais devrait pouvoir être opérante jusqu'au contrôle du lendemain.

L'idée est ici de distinguer le classement de la mesure 'protection animale'. Ainsi un cheval qui serait classé mais dont l'état nécessiterait des soins intensifs durant la nuit suivant le concours, à distinguer des soins de confort, devrait pouvoir bénéficier de cette mesure.

4. Perte de qualifications

Actuellement un cheval mis au repos de façon volontaire, tombe sous le coup de mesures de requalifications qui nous paraissent lourdes et inadaptées.

Il nous semble plus logique qu'un cheval mis au repos puisse retrouver ses qualifications à l'issue d'un classement sur un CEN*.

En limitant le nombre d'épreuves de requalifications obligatoires on participe ainsi à la protection du cheval.